

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
07 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le SEPT JUIN à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etaient présents** : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / G. RATAJEZAK – Adjoints - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / Es. BRUN / Em. BRUN (jusqu'à 20h35) / S. ORIVELLE / P. GRILLOT / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON - **Conseillers Municipaux**

**Excusés représentés** : S. KLYZ par MI. SANCHEZ / M. CLAUZEL par L. CLEMENSON / O. ROYER par P. RELING / M. HOFFART par Em. BRUN (jusqu'à 20h35) / Em. BRUN et M. HOFFART par G. CLEMENSON (à partir 20h35) / R. CASTEL par A. DEL BASSO

**Secrétaire de séance** : Jean-Jacques VATON

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

---

La séance est déclarée ouverte à 19 h 00.

**Le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE à l'unanimité**, Jean-Jacques VATON en qualité de secrétaire de séance
- **APPROUVE par 21 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON)**, le compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2022.
- **APPROUVE par 22 voix pour, 6 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / T. VERMEILLE / A. MICHELS / A. SCIACQUA-LERIDON), 1 Abstention (G. BUCHET)** le compte-rendu du conseil municipal du 06 Avril 2022.
- **PREND ACTE** à M. le Maire de sa communication des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :
  - \* Décision n° 2022 – D – 002 du 11 Avril 2022 – Demande de subvention dans le cadre du FIPDR 2022 au titre de la sécurisation des écoles élémentaires et maternelles du groupe scolaire Frédéric MISTRAL – ALARME
  - \* Décision n° 2022 – D – 003 du 11 Avril 2022 – Demande de subvention dans le cadre du FIPDR 2022 au titre de l'acquisition de gilets pare-balles à destination des policiers municipaux.
  - \* Décision n° 2022 – D – 004 du 11 Avril 2022 – Demande de subvention dans le cadre du FIPDR 2022 au titre de l'acquisition d'un serveur pour le centre de sécurisation urbain permettant l'évolution du parc de camera de vidéoprotection.
  - \* Décision n° 2022 – D – 005 du 09 Mai 2022 – Bail dérogatoire pour l'ancienne gare à compter du 9 mai 2022.
  - \* Décision n° 2022 – D – 006 du 18 Mai 2022 – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale – 2020/2022.

- **ADOpte à l'unanimité**, le nouveau protocole sur le temps de travail.
- **CREe**, un Comité Social Territorial local compétent pour les agents de la commune de Jonquières, **FIXE**, à 3 le nombre de représentants de la collectivité et à 3 le nombre de représentants du personnel, **par 26 voix pour, 3 contre (A DEL BASSO / R. CASTEL / A. SCIACQUA-LERIDON)**.
- **AUTORISE à l'unanimité**, le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles précités, avec le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,
- **CEDE**, par **20 voix pour, 9 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON)**, l'appartement communal, sis rue nouvelle au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble bâti à usage mixte cadastré AS 61 pour 9 a 82 ca, au prix de 154 000€. Les honoraires de l'Agence de 9240 € sont à déduire car à la charge de la commune.
- **DECIDE**, par **22 voix pour, 6 abstentions (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS)** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans pour un montant de 3 514.65 €.
- **APPROUVE**, par **22 voix pour, 7 abstentions (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / A. SCIACQUA-LERIDON)** en votant les ouvertures et virements de crédits budgétaires, la décision modificative n°1.
- **DETERMINE**, par **26 voix pour, 3 abstentions (A DEL BASSO / R. CASTEL / A. SCIACQUA-LERIDON)** les modalités relatives aux inscriptions et au paiement des tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2022-2023.
- **APPROUVE**, par **28 voix pour, 1 abstention (A. SCIACQUA-LERIDON)** le règlement intérieur du Pôle enfance jeunesse (PEJ).
- **AUTORISE**, par **20 voix pour, 9 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON)** les manifestations culturelles : soirée d'été 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 54.

Fait à JONQUIERES le 14 Juin 2022,



Le Maire,  
Louis BISCARRAT

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Jacques VATON